



COMMUNE
DE
DAILLENS

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal

Préavis n° 2023.05 CC – administration générale

Rapport de la Municipalité sur la gestion 2022

I. INTRODUCTION

Cette année encore, la Municipalité a souhaité séparer le préavis sur la gestion communale de celui des comptes. L'idée est d'avoir une meilleure compréhension de ces deux documents qui à notre sens sont très importants pour notre vie communale et qui ont été analysés et traités par deux commissions distinctes.

L'année 2022 a été la première année pleine de la législature, qui pour rappel a débuté le 1^{er} juillet 2021. Elle a vu les cinq membres de la Municipalité, accompagnés et soutenus par les employé-e-s de la Commune, mettre en place un certain nombre de politiques publiques, mener à bien certains dossiers et en démarrer d'autres. Le texte ci-dessous essaie de vous en donner un aperçu aussi exhaustif que possible, dicastère par dicastère et domaine d'activité par domaine d'activité.

II. AUTORITÉS ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL COMMUNAL

En 2022, le Conseil communal de Daillens a siégé 5 fois, dont une fois « extra muros », dans le caveau des anciens du Giron du centre 2022. Les conseillères et conseillers ont été amené-e-s à se prononcer sur 15 préavis différents.

MUNICIPALITÉ

La Municipalité s'est réunie à 45 reprises, généralement les lundis soir. Deux séances « au vert » ont été organisées dans le courant de l'année, afin de permettre le traitement et la discussion de sujets « de fond ».

Une élection complémentaire a eu lieu en fin d'année 2022, à la suite de la démission de Mme Mareva Martin. M. Juan Carlos Hernandez, élu le 18 décembre 2022, a ainsi intégré la Municipalité le 1^{er} janvier 2023.

Présentation des dicastères au 31.12.2022 :

M. Alberto Mocchi, Syndic

Administration générale, responsable du personnel, finances, transports, paroisses et développement durable

M. Frédéric Burnand, Vice-Syndic

Eau, épuration, SDIS, PCi, communication et relation avec les entreprises

M. Claude Herren, Municipal

Forêts, espaces verts, routes, voirie et police

Mme Mareva Martin, Municipale

Police des constructions, bâtiments et agriculture

(Mme Martin a donné sa démission en novembre 2022, mais est restée Municipale jusqu'à la fin de l'année. Elle a été remplacée au 1^{er} janvier 2023 par M. Juan Carlos Hernandez)

Mme Barbara Busigny, Municipale

Social, écoles, culture, jeunesse et sport, tourisme et manifestations

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service de l'administration générale n'a établi aucun acte de mœurs.

L'activité de l'administration générale est contrôlée régulièrement par M. le Préfet Pascal Dessauges. Pour 2022, cette visite a eu lieu le 26 janvier 2022.

BOURGEOISIE

6 personnes ont été naturalisées durant cette année.

JOURNAL COMMUNAL

Le journal communal a paru 5 fois en 2022 avec des récits et photos sur notre village écrits par des habitants, sans oublier les annonces de la Municipalité, les informations du Conseil communal, les récits d'événements passés et l'annonce des futures manifestations.

Nos remerciements vont à Mme Valérie Meyer, Secrétaire municipale adjointe et rédactrice responsable du Rondze-bouli durant l'année 2022.

PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2022, 6 personnes travaillent sous contrat pour la commune de Daillens. (4.2 ETP)

2022 a vu l'arrivée d'une nouvelle Secrétaire Municipale, Mme Laurence Bastide, ainsi que d'une nouvelle Préposée au contrôle des habitants, Mme Magali Thevoz.

Le taux d'activité de l'administration a été augmenté d'un total de 40% (20% pour la Bourse communale, 10% pour le Contrôle des habitants et 10% pour le Greffe).

PERSONNEL INTERCOMMUNAL GÉRÉ PAR DAILLENS

Au 31 décembre 2022, 3 personnes travaillent pour la Bibliothèque intercommunale de la Venoge, et 4 (dont 2 uniquement pour les remplacements) pour les bus intercommunaux.

À noter que 2022 a été la dernière année durant laquelle ce personnel a été rattaché administrativement à notre commune. C'est désormais la commune de Penthaz qui gère le personnel intercommunal « PPDLV ».

La Municipalité remercie les employés communaux et intercommunaux pour le soin qu'ils mettent à l'accomplissement de leurs tâches. Elle peut compter sur des collaborateurs serviables et efficaces, qui œuvrent avec bon sens pour le bien de la Commune et des citoyens afin de trouver des solutions satisfaisantes pour chacun aux problèmes auxquels ils sont confrontés.

III. FINANCES**IMPÔTS**

Au niveau fiscal, l'arrêté d'imposition a été adopté le 1^{er} octobre 2018 pour les années 2019 à 2021 soit à raison de 66 centimes par franc d'impôt cantonal et Fr. 1.20 pour l'impôt foncier. Ce taux a été confirmé pour deux années supplémentaires par le Conseil communal en 2022, et court donc au minimum jusqu'au 31 décembre 2024.

EMPRUNTS

Durant 2022, nous avons remboursé :

- Vaudoise Assurances Fr. 1'000'000.00 (2010-2022) Taux 2.75%
- Banque Cantonale Neuchâteloise Fr. 1'000'000.00 (2022-2022) Taux : - 0.1%

Nous indiquons ci-dessous les emprunts en cours au 31.12.2022 :

- Postfinance Fr. 3'000'000.00 (2016-2025) Taux : 0.40%
- SUVA Fr. 2'000'000.00 (2019-2031) Taux : 0.37%
- Fondation institution supplétive LPP Fr. 1'000'000.00 (2022-2023) Taux : 0.63%

COMMUNES VAUDOISES

La commune de Dailens est membre de l'Association des Communes Vaudoises (ADCV) et depuis fin 2021, également de la plus grande faîtière communale, l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Une délégation de la Municipalité a ainsi participé en juin 2022 à la Journée des communes vaudoises, qui avait lieu à Chavornay.

Nous avons également pu à plusieurs reprises compter sur les conseils et sur l'expertise de l'UCV, notamment pour des problématiques juridiques ou relatives aux finances communales.

IV. DOMAINES ET BÂTIMENTS / PROPRIÉTÉS COMMUNALES

DOMAINES COMMUNAUX

FORÊTS

Deux journées de martelage des parcelles privées ont eu lieu les 20 et 21 janvier 2022, celle pour les parcelles communales ayant été réalisée fin 2021. Un deuxième martelage, axé sur la production de bois de feu, a eu lieu en novembre 2022.

En février, des mélèzes ont été abattus, afin de couvrir l'entier des besoins en bardage extérieur pour l'ensemble du futur bâtiment des vestiaires du terrain de football, soit env. 500 m².

En mars, avec l'aide des enfants de l'école, nous avons planté près de 300 sapins, qui dans quelques années, une fois une taille respectable atteinte, pourront être offerts pendant la période de l'Avent à la population du village.

Les discussions concernant la réorganisation des triages forestiers, avec le passage de notre commune et d'autres communes de la région dans le triage forestier des Grands-Bois, se sont poursuivies avec les autorités cantonales.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

2022 a été marquée par l'avancement de divers projets en lien avec nos bâtiments communaux.

- Mise à l'enquête et octroi du permis de construire pour le futur bâtiment comprenant les vestiaires et la buvette du terrain de football, ainsi que les locaux pour le club de pétanque, 43 places de parc et une aire de loisirs.
- Mise à l'enquête du projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne laiterie du village, avec la création de quatre appartements, de locaux pour l'école de musique ainsi que pour la Fédération vaudoise des jeunes campagnards (FVJC).
- Poursuite du dossier de la rénovation de l'ancienne grande salle du village (rue Jean Villard-Gilles 2), avec le choix du bureau éo architectes SA à Lausanne et des études complémentaires afin d'insérer dans le projet également la création de logements.
- Remplacement de la chaudière à mazout du collège par une pompe à chaleur à géothermie.

Divers travaux d'entretien ont également eu lieu, notamment à la grande salle ainsi que dans le bâtiment de l'Administration communale.

TERRAINS PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE

Une nouvelle répartition de la location des terrains communaux parmi les différents agriculteurs de la Commune a eu lieu fin 2022.

V. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PGA

Débutés en 2018, les travaux relatifs à la révision du PGA de notre commune se sont poursuivis en 2022. Après plus d'une année d'examen par les autorités cantonales, le projet nous a été renvoyé fin août 2022 avec diverses demandes de modifications. La fin de l'année a ainsi été dédiée au travail d'adaptation du projet, en collaboration avec le bureau Urbanplan SA à Lausanne.

PROJET DE DÉCHARGE DE LA VERNETTE

Au vu des chances qu'elle estimait être minces face à la justice, la Municipalité a décidé en 2022 d'entamer des négociations avec le Groupe Orlati, afin d'obtenir des compensations pour le projet de décharge de la Vernette. Un projet d'accord a été soumis au Conseil communal en juin 2022, puis à la population du village début septembre. Face au refus par le corps électoral, la Municipalité a abandonné ce projet d'accord, et fait recours contre la levée de son opposition. Un crédit de CHF 50'000.- a été soumis au Conseil communal, afin de poursuivre ces différentes démarches.

ROUTES ET ESPACES VERTS

CIMETIERE

Les infrastructures de notre cimetière communal ont été complètement rénovées en 2022, avec la création d'un nouveau jardin du souvenir, le remplacement du chemin d'accès et des fontaines et la plantation d'arbres d'ornement.

Le Règlement des sépultures et du cimetière, tapé à la machine à écrire et daté de 1986, a également été modernisé.

ECLAIRAGE PUBLIC

La Municipalité a décidé de procéder, dès le 29 octobre 2022, à une extinction de l'éclairage public pendant la nuit, de 23h30 à 05h30, suivant l'exemple de nombreuses autres communes un peu partout dans notre pays et notre canton.

L'extinction de l'éclairage public pendant le cœur de la nuit est l'une des mesures identifiées par la Municipalité dans son programme de législation.

Par ailleurs, afin de suivre les consignes des autorités cantonales, il n'y a exceptionnellement pas eu de décorations lumineuses de Noël en 2022, à l'exception du grand sapin de la rue Jean Villard-Gilles.

ROUTES

A la suite de l'approbation par le Conseil communal d'un crédit de CHF 235'000.- TTC, les travaux relatifs à la création de 2 arrêts de bus, le réaménagement de la nouvelle Placette du Chêne et de l'accès au chemin du Pontet ont eu lieu pendant l'automne, et l'inauguration début décembre.

Un diagnostic multimodal du village a été établi, de manière à pouvoir identifier les principales contraintes du site (localisation de l'école, commerces, équipements publics, trafic agricole etc.), les problèmes de sécurité (vitesse, visibilité, gabarits, aménagements manquants, etc.), dans le but de pouvoir élaborer des pistes d'amélioration. Cette démarche a été complétée par un « safari urbain » organisé avec le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA à Lausanne, afin d'entendre la population du village sur ses principales craintes et attentes concernant le réseau routier.

DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

En 2022, notre déchetterie a été équipée d'une nouvelle signalétique et une nouvelle filière de récupération des briques alimentaires a été mise en place, avec à la clé un joli succès.

Pour le reste, nous avons pu compter sur le soutien de VALORSA SA, entreprise responsable de notre périmètre de gestion des déchets, qui regroupe 94 autres communes.

Vous trouvez ci-dessous les statistiques communales des déchets urbains.

Année : 2022
Commune : Daillens

	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2021	2022	Δ (%)	2021	2022	Δ (%)
Incinérables	139.1	129.2	-7.7%	132.4	122.2	-8.3%
Collectes séparées	151.2	146.8	-3.0%	143.9	138.8	-3.6%
Inertes	22.8	17.0	-34.4%	21.7	16.1	-35.1%
Total	313.2	292.9	-6.9%	298.0	277.1	-7.5%
Taux de collecte séparée	48.3%	50.1%	3.6%			

Définitions

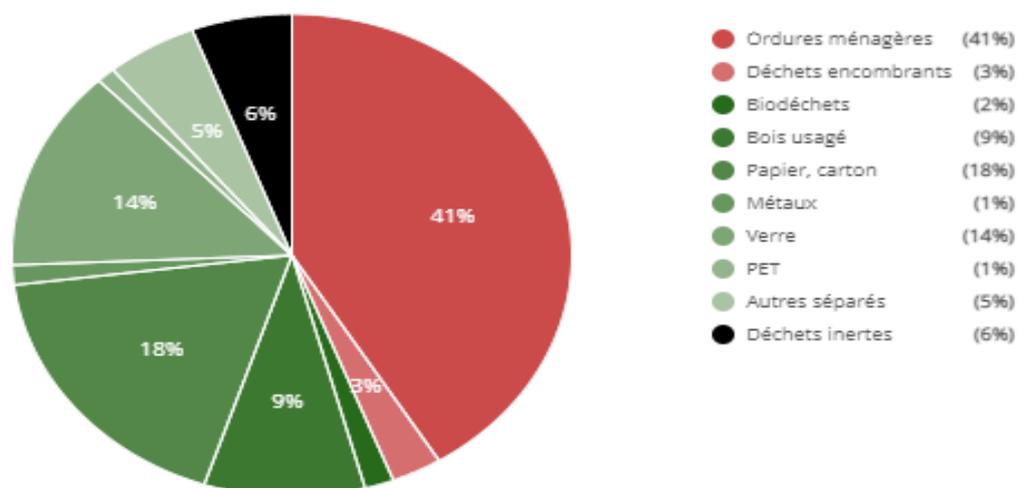
Déchets incinérables : comprennent les ordures ménagères et les encombrants acheminés vers les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD)

Collectes séparées : incluent toutes les fractions de déchets collectés séparément par les communes en vue de leur valorisation

Inertes : se composent des déchets minéraux des ménages qui ne sont pas valorisés.

Répartition des déchets urbains collectés en 2022

2022 : Répartition déchets en [%]



i Taux de collecte séparée : 50.1 %

Pour 2022, le taux de collecte séparée est de 50% contre 48.3% en 2021. Il s'agit de la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

ÉPURATION

Notre village est relié à la STEP de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens-Bournens-Sullens (AIEE) et les zones industrielles des Arneys et des Graveys sont raccordées à la STEP intercommunale de Lussery-Villars.

Toute notre commune est en séparatif depuis quelques années et plusieurs endroits où les eaux claires se déversaient dans les eaux usées ont pu être identifiés et corrigés ou réparés.

La STEP de l'AIEE fait office de modèle pour le Canton, notamment par son traitement des micropolluants.

La taxe concernant l'entretien de ces collecteurs communaux est stable, à CHF 1.80/m³ d'eau.

VI. **FORMATION, JEUNESSE, CULTURE, ÉGLISE**

FORMATION

ASIVENOGE

En collaboration avec la Direction de l'Établissement primaire de Penthalaz-Venoge, composée de 6 communes, l'ASIVenoge assure les tâches légales dévolues aux associations de communes en lien avec l'enseignement obligatoire des élèves de la 1^{ère} à la 8^{ème} Harmos (transports, cantines, devoirs surveillés, contrôles dentaires, etc.)

Année	Nombre d'élèves pour Daillens	Nombre d'élèves total ASIVenoge	Coûts de l'élève
2022	117	783	CHF 4'666.83
2021	119	798	CHF 3'993.42
2020	119	820	CHF 3'684.63

Le rapport d'activité et les comptes 2022 se trouvent sur le site internet <https://asivenoge.ch/conseil-intercommunal>



ASICOPE

L'Association intercommunale de l'Asicope collabore avec la Direction de l'Etablissement secondaire de Cossonay. Elle est composée de 17 communes, et concerne les élèves de la 9ème à la 11ème Harmos.

Année	Nombre d'élèves pour Daillens	Nombre d'élèves total ASICOPE	Coûts de l'élève
2022	40	612	CHF 4'225.34
2021	37	574	CHF 4'173.09
2020	36	571	CHF 4'305.88

Le rapport d'activité et les comptes 2022 se trouvent sur le site internet <https://asicope.ch/conseil-intercommunal>



Il est difficile de faire des comparaisons entre 2020, 2021 et 2022, ces années étant impactées par le Covid de façons différentes. De plus, dès la rentrée scolaire 2021/2022, les cours de natation ont été donnés à tous les élèves (hormis les 1 P et 11P). Le financement de cette prestation est défini par l'ASPIC, et correspond à CHF 440.- par élève. La situation géopolitique depuis février 2022 a eu une incidence importante sur les chiffres entre budget et comptes, notamment en ce qui concerne les transports et la hausse des prix du carburant. Enfin, il faut rester attentif au fait que l'augmentation ou la diminution du nombre d'enfants scolarisés influe également de manière significative sur le coût de l'élève.

JEUNESSE ET CULTURE

Le Tir à l'arbalète a eu lieu les 7 et 8 mai 2022, avec une belle participation de 80 enfants. Chaque année, cette fête peine un peu plus à recruter de nouveaux organisateurs (les jeunes en fin de scolarité). Des réflexions ont débuté en fin d'année avec plusieurs acteurs du village, afin de donner un nouvel élan à cette manifestation.

Une vingtaine de jeunes habitant Daillens se rendent régulièrement au Local des jeunes, situé sous la salle du Verger de Penthalaz. Celui-ci est destiné aux 9-15 ans. Une nette hausse de sa fréquentation a été observée depuis sa réouverture post-Covid en mars 2022. A l'instar de la Bibliothèque intercommunale, son financement est partagé entre les communes PDDL, en fonction du nombre d'habitants par commune.

Cette année, la Municipalité a eu le plaisir de partager un moment convivial autour d'une fondue avec les jeunes citoyens de 18, 19 et 20 ans (qui n'avaient pas pu être rencontrés les deux années précédentes pour cause de Covid). En plus du traditionnel couteau suisse aux couleurs du village, ces jeunes adultes se sont vu offrir un billet InterRail pour 3 jours, afin qu'ils puissent découvrir une alternative aux voyages en avion low-cost.

Le « Réseau enfance Cossonay et région » auquel est rattaché géographiquement Daillens est en constante recherche de locaux afin d'étoffer son offre en matière d'accueil pour le préscolaire et le parascolaire (Daillens étant peu concerné par ce dernier grâce à l'existence de Croqu'carotte, UAPE hors-réseau). En 2022, les enfants de Daillens fréquentant une garderie de l'AJERCO étaient au nombre de 24, et 8 enfants étaient accueillis en milieu familial (mamans de jour). Au 31 décembre 2022, Daillens comptait une seule accueillante en milieu familial domiciliée sur sa commune.

En 2022, les jeunes enfants se rendant à l'école ont eu la chance de bénéficier de la surveillance du passage piéton par les 6 patrouilleurs fixes, secondés occasionnellement par les employés communaux. Leur présence permet de sécuriser le passage piéton d'une part, et de sensibiliser les automobilistes à la proximité d'écoliers d'autre part.

Cette année encore, un arbre a été planté en l'honneur des 14 enfants nés à Daillens en 2020. Ce moment symbolique a été suivi d'un petit apéritif offert par la Commune.

Un total de 10'877 documents (dont 1512 acquis en 2022) sont à disposition du public de la Bibliothèque de la Venoge. Le nombre de comptes au 31 décembre 2022 est de 285, ce qui correspond à 622 personnes et 8 institutions. Pour les 4 villages PPDLV, on peut donc dire qu'environ le 10% de la population fréquente activement cet établissement, ce qui est un taux tout à fait encourageant pour une bibliothèque rurale (la moyenne étant de 13% pour les villes). 80 comptes sont inscrits pour Daillens (contre 79 pour Penthalaz, 67 pour Penthaz et 12 pour Lussery-Villars. Les autres comptes concernent les villages alentours ne faisant pas partie de PPDLV). Selon les statistiques par communes, on remarque que les Daillennais profitent pleinement de la proximité de la bibliothèque, tant pour les prêts que pour la participation aux animations proposées tout au long de l'année.

VII. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

POLICE

Des contrôles ont été faits de manière aléatoire le long du chemin du Bois de Riez, afin de sensibiliser les automobilistes au fait que celui-ci ne devrait pas être emprunté. Des contraventions ont également été délivrées, et un courrier envoyé aux entreprises actives dans la zone industrielle de notre commune, les rendant attentives au fait que ce chemin est interdit à la circulation.

A la suite de diverses altercations avec un citoyen quérulant, la Municipalité s'est approchée du service de médiation de la gendarmerie, qui a pu lui venir en aide au mieux.

Durant l'année 2022, le Poste Mobile de la Gendarmerie a par ailleurs été présent 4 fois sur notre territoire communal.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Durant l'année 2022, pour ce service, il a été effectué des visites avec l'ECA et la commission d'estimation fiscale.

De plus, des séances ont été organisées pour des consultations d'avant-projets, mais aussi pour le suivi des dossiers en cours de chantier, et les oppositions.

Le service a délivré 14 permis de construire, 8 autorisations municipales, 4 permis d'habiter/utiliser.

SERVICE DE LA POPULATION

La population au 31 décembre 2022 est de **1'057** habitants (suisse et étrangers, sans résidences secondaires).

Ci-dessous un tableau montrant l'évolution de notre population entre 2010 et 2021.

2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
1051	1048	1034	1027	998	958	940	940	915	911	882	893

7 personnes sont en résidence secondaire au 31 décembre 2022 contre 8 en 2021

ANNIVERSAIRE

- Nous avons fêté 1 nonagénaire en 2022.
- La doyenne de la Commune a fêté ses 99 ans le 10 novembre 2022.

NAISSANCE – MAJORITÉ – DÉCÈS

- 11 naissances (9 en 2021).
- 11 jeunes nés en 2004 ont atteint leur majorité (14 en 2021).
- 3 décès (aucun en 2021).

CHIENS

- 80 chiens sont recensés dans la Commune au 31 décembre 2022 (85 en 2021)

DIVERS

Le Contrôle des habitants a effectué 44 demandes de cartes d'identité (26 en 2021) et 814 mutations (730 en 2021). Les mutations concernent les arrivées, départs, changements d'adresse, renouvellements des permis de séjour, etc.

DÉFENSE INCENDIE ET PCI

A la fin de l'année 2022, la caserne du SDIS de Penthalaz a fêté ses dix ans, donnant l'occasion d'organiser des portes ouvertes et des démonstrations destinées à la population.

La Protection civile a quant à elle mis en place une coordination de fonctionnement avec les communes, dont la nôtre, en vue d'une éventuelle interruption de l'alimentation électrique dans le courant de l'hiver.

VIII. AFFAIRES SOCIALES

SOCIAL

A 8 reprises, entre février et novembre 2022, les « tables au bistrot » ont permis à 85 seniors de se rencontrer autour d'un repas servi à l'Auberge de la Balance. Il s'agit de moments conviviaux auxquels participent toujours une bénévole de ProSenectute, et généralement un membre de la Municipalité.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les Daillennais de 65 ans et plus peuvent bénéficier du remboursement d'une partie de leurs frais dentaires, à hauteur de 15%, avec un maximum de CHF 350.- par année. Pour la première année de cette subvention, 7 personnes l'ont touchée.

Une collaboration a débuté en 2021 entre les communes de Daillens, Penthalaz et Penthaz, sous l'égide de ProSenectute, visant à proposer des conférences sur différentes thématiques propres aux seniors. Une conférence par village a été organisée cette année, ainsi qu'une visite du Bus 65 de ProSenectute Vaud. Celui-ci va à la rencontre de nos seniors dans les différents villages, proposant des informations ciblées.

Le 25 janvier 2022, le traditionnel papet de l'Indépendance a été concocté à la grande salle, en collaboration avec la Municipalité de Penthaz. Les portions à l'emporter ont fait la joie des papilles gustatives de nos aînés, après qu'un apéritif leur a été offert en extérieur, vu les restrictions dues à la situation sanitaire.

VIII SERVICES INDUSTRIELS

SERVICE DES EAUX

La qualité de notre eau potable est une préoccupation de tous les instants. Celle-ci est contrôlée très régulièrement et notre employé communal formé à cet effet dispose de toutes les connaissances nécessaires.

Avec la présence de chlorothalonil dans nos sources et nappes phréatiques, la priorité a été donnée en 2022, comme en 2021, à la recherche de solutions pour diminuer le taux de ce micropolluant dans notre eau. Des quatre axes explorés en 2021, la Municipalité a retenu la filtration à la sortie de nos captages ou pompages. Cette solution pourra être mise en œuvre d'ici fin 2023, d'abord pour les sources de Montjoux. Le filtrage des eaux de la nappe des Graveys doit être étudié en parallèle à la réfection du réservoir de Cuélet.

La connexion de notre réseau à celui de la ville de Lausanne, par une conduite reliant notre réservoir de Montjoux à la commune de Bournens, reste d'actualité dans le cadre de la collaboration avec 10 communes voisines et environnantes, pour constituer un réseau interconnecté, chaque commune ayant à terme deux entrées/sorties vers des communes différentes, afin de pouvoir pallier toute pollution ou pénurie.

Une campagne de forages a eu lieu en 2022 dans la zone En Graveys afin de confirmer l'existence d'une nappe phréatique plus profonde que l'actuelle et donc moins atteinte par les micropolluants. Les résultats annoncent une eau de qualité à cette profondeur. Sa quantité ne permet pas une dilution de notre forage actuel, mais une utilisation afin d'en compléter le volume. Le débit de la nouvelle nappe ne représente en effet que 10% de la nappe aujourd'hui exploitée.

L'objectif de la Municipalité consiste à sécuriser l'approvisionnement en eau de l'entier des utilisateurs de la commune, aussi bien dans sa qualité que de sa quantité.

Pour 2022, le prix de l'eau est resté inchangé à CHF 0.40/m³ d'eau, mais une augmentation a été validée via le budget 2023, afin de pouvoir financer les investissements à venir.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Nos deux employés communaux, accompagnés par le Municipal Claude Herren, ont participé à une formation d'une journée sur l'entretien différencié des surfaces extérieures. Des essais ont été entrepris dans le village pour mettre en pratique ces enseignements.

Le Règlement sur les arbres, qui datait de 1986, a été complètement revu, et soumis au Conseil communal, qui l'a adopté en date du 26 septembre 2022.

Concernant les subventions « Ecobonus », ce sont principalement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et le remplacement de chauffages à mazout ou à gaz par des pompes à chaleur qui ont fait l'objet de subventions, ainsi que l'achat d'abonnements de transports en commun.

IX. CONCLUSIONS

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

L e C o n s e i l C o m m u n a l d e D a i l l e n s

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e

- 1) De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Adopté par la Municipalité en séance du 5 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



A. Mocchi

L. Bastide

Délégué municipal : L'entier de la Municipalité